

31

Commission permanente

Séance du 20 novembre 2023



Rapporteur : Mme ROUSSET

48749

16 - Economie sociale et solidaire

Politique transversale économie sociale et solidaire - Accompagnement des structures

Le lundi 20 novembre 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211.-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoir à la Commission permanente ;

Vu la délibération Conseil départemental en date du 10 février 2023 ;

Exposé :

Le Département soutient les deux opérateurs (Reso Solidaire et France Active Bretagne) dans le cadre du dispositif local d'accompagnement. Ce dispositif est un dispositif public qui permet aux associations employeuses, structures d'insertion par l'activité économique et autres entreprises d'utilité sociale de bénéficier d'accompagnements sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois. C'est un outil essentiel de la politique transversale. Dans le cadre du budget primitif 2023, les partenariats avec Reso Solidaire et France Active Bretagne ont été renouvelés pour une durée de 3 ans dans le cadre d'une convention pluriannuelle (2023-2025).

Le contexte économique (financements publics en diminution, concurrence accrue, baisse d'activité, etc.) a fragilisé, voire dégradé la situation financière d'un certain nombre de structures employeuses de l'économie sociale et solidaire.

Depuis 2023, la demande d'accompagnement augmente de manière très importante dans le Pays de Rennes, territoire avec une densité importante d'associations. Au-delà de la dimension financière, depuis la pandémie de COVID 19, les associations sont également confrontées à des problématiques de renouvellement de leur gouvernance et d'engagement des bénévoles.

Pour mémoire, dans le Pays de Rennes, les secteurs les plus représentés parmi les accompagnements en 2022 sont les structures médico-sociales, l'animation sociale, les loisirs et culture, arts et patrimoine. Afin de pouvoir augmenter la capacité de réponse en 2023, et pour contribuer à maintenir les structures et l'emploi, Reso Solidaire sollicite le Département pour une aide exceptionnelle de 9 000 €, dédiée aux ingénieries dispositif local d'accompagnement, complémentaire de la dotation de fonctionnement déjà octroyée.

A l'échelle départementale et en complément du dispositif local d'accompagnement, France Active Bretagne, membre du réseau France Active, apporte une réponse spécifiquement financière à travers un accompagnement aux structures de l'économie sociale et solidaire en difficultés. Cet accompagnement est constitué de 3 volets : accompagnement et diagnostic financier, ingénierie sous forme de consulting et prêt de trésorerie court terme. Cette offre complète les dispositifs existants notamment le dispositif local d'accompagnement. L'objectif est ici d'intervenir rapidement en appui aux structures de l'économie sociale et solidaire qui connaissent des difficultés économiques et financières afin de faciliter leur rebond en préservant l'emploi. La rapidité de la réponse est une des conditions pour une sortie de la structure du dispositif dans les meilleures conditions. Chaque année, environ 15 structures sont accompagnées dont environ la moitié dans le Département. La majorité des bénéficiaires relèvent du secteur de l'insertion par l'activité économique et du médico-social. Au regard de l'accroissement des sollicitations, afin de pouvoir augmenter la capacité de réponse en 2023, et pour contribuer à maintenir les structures et l'emploi, France Active Bretagne sollicite le Département pour une aide exceptionnelle de 6 500 €, dédiée aux ingénieries dispositif d'appui aux structures de l'économie sociale et solidaire, complémentaire de la dotation de fonctionnement déjà octroyée.

Au regard des besoins des structures de l'économie sociale et solidaire et en cohérence avec les compétences du Département :

- une subvention de 9 000 € est proposée pour l'association Reso Solidaire pour conforter l'ingénierie dispositif local d'accompagnement dans le Pays de Rennes ;
- une subvention de 6 500 € est proposée pour l'association France Active Bretagne pour l'accompagnement des structures en difficultés financières à travers le dispositif d'appui aux structures de l'économie sociale et solidaire.

Les crédits sont réservés sur l'imputation 65/90/6574.3505 - P43.

Décide :

- d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 9 000 € à l'association Reso Solidaire dédiée à l'ingénierie dispositif local d'accompagnement dans le Pays de Rennes en 2023, détaillée dans le tableau joint en annexe ;
- d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 6 500 € à l'association France Active Bretagne dédiée à l'ingénierie financière dans le cadre du dispositif d'appui aux structures de l'économie sociale et solidaire, à l'échelle du Département en 2023, détaillée dans le tableau joint en annexe ;
- d'approuver les termes des avenants n° 1 à la convention du 8 février 2023 conclue entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Reso Solidaire et entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association France Active Bretagne, joints en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces avenants.

Vote :

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. GUIDONI, Mme LE FRÈNE

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 27 novembre 2023

ID : CP20231872V4

Pour extrait conforme